

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00431

ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 11 octobre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Luc FRANCOIS, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Daniel JACQUEMET, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Alain VERCHERAND, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

RECU EN PREFECTURE

Le 24 octobre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20191017-D20190043110

DATE D'AFFICHAGE :20191024

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 17 OCTOBRE 2019

ACQUISITIONS D'ŒUVRES D'ART MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

Dans le cadre de la politique d'enrichissement des collections du Musée d'art moderne et contemporain (MAMC), il est proposé l'acquisition des pièces suivantes :

Sur l'axe de collection : œuvres emblématiques des courants artistiques contemporains majeurs avec concentration sur les chefs-d'œuvre,

deux œuvres de **Firenze LAI** « *Real Reality* », 2019 ; « *Viscous Cloud* », 2019, auprès de la Galerie Vitamin Creative Space – Mirrored Gardens, Si Hai Ma Shu, Hualong Agriculture Grand View Garden, Panyu District, Guangzhou, 511434, Chine.

Ces œuvres ont été mises en vente pour des montants respectifs de 25 000 € TTC et 5 000 € TTC. Une remise de 20 % a été accordée par la galerie, soit un coût total ramené à 24 000 € TTC.

Dans le cadre de l'exposition *L'équilibre des blancs* que le Musée d'Art Moderne et Contemporain de Saint-Étienne Métropole consacra à Firenze Lai à partir du 29 novembre prochain, deux œuvres (une huile sur toile et un dessin) de l'artiste sont proposées à l'acquisition. Firenze Lai vit et travaille à Hong Kong. Le MAMC s'apprête à accueillir sa première exposition personnelle en Europe. Ses toiles dépeignent des personnages dans des univers urbains, en proie à une société avilissante. Anonymes, évoluant dans des fonds neutres, ces figures aux corps disproportionnés racontent des situations physiques et psychologiques vécues au quotidien et semblent invariablement sous influence ou forcées au repli intérieur.

L'acquisition de ces deux œuvres permettra de représenter dans les collections du MAMC l'une des personnalités artistiques hongkongaises les plus marquantes de sa génération, encore peu présente dans les collections publiques françaises.

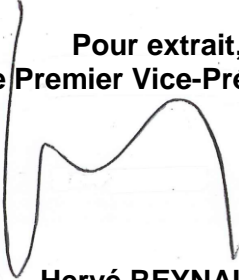
Cet achat destiné à compléter les collections de peinture et d'art graphique du MAMC de Saint-Étienne Métropole sera soumis à la Commission Scientifique Régionale d'acquisition des Musées de France du 05 novembre 2019 qui se prononce à la fois sur la pertinence artistique et scientifique, sur la cohérence par rapport aux fonds des Musées et sur les prix.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **donne son accord sur les acquisitions d'œuvres ci-dessus énumérées pour un montant de 24 000 € TTC,**

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les contrats relatifs aux acquisitions et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire,
- la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 2161, opération 63 (budget 2019).

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD